



# DÉCLARATION PRÉALABLE

Cachet de l'administration

(Cocher la case correspondant à votre projet)

 DE TRAVAUX D'AMÉNAGER

## 1. IDENTITÉ DU OU DES DEMANDEURS\* (Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation.)

### Vous êtes un ou des particuliers

 Madame  MonsieurNom : Prénom :  Madame  MonsieurNom : Prénom : 

### Vous êtes une personne morale

Statut : Dénomination : Raison sociale : Représenté par :  Madame  MonsieurNom : Prénom : 

## VOUS DISPOSEZ D'UN MANDATAIRE (personne tiers que vous choisissez pour suivre votre demande en votre nom – voir rubrique 6.2).

### Votre mandataire est un particulier :

 Madame  MonsieurNom :  Prénom : 

### Votre mandataire est une personne morale :

Statut : Dénomination : Raison sociale : Représenté par :  Madame  MonsieurNom :  Prénom : 

## 2. COORDONNÉES DU DEMANDEUR\*

Adresse géographique (pk) :  Côté :  Mer /  Montagne Commune :  Servitude : Adresse postale : BP  Code postal :  Commune : Tél. :  Email :  @ 

### Coordonnées du mandataire :

Adresse postale : BP  Code postal :  Commune :  Tél. :  J'accepte de recevoir par voie électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante ou à celle de mon mandataire qui me représente\* : @ *J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.*

### 3. LE TERRAIN\* (Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.)

Nom de(s) la terre(s) ou des lotissements	Section cadastrale	N° cadastral	Superficie (m <sup>2</sup> )	Commune	Propriétaire

Voie d'accès :  Privée  Communal  Territoriale

Contexte du terrain :  Viabilisé<sup>1</sup>  Constructions existantes  Terrassements existants  
 Non viabilisé  Démolition à prévoir  Raccordé à un réseau d'évacuation des eaux pluviales

### 4. ÉTABLISSEMENT DES PLANS

Avez-vous eu recours à un architecte (surface de plancher au-dessus de 600 m<sup>2</sup>) :  Oui  Non  
ou un(e) organisme/personnalité agréée (surface de plancher entre 250 m<sup>2</sup> et 600 m<sup>2</sup>) :  Oui  Non  
ou un bureau d'études Voirie et Réseau Divers et/ou à un géomètre :  Oui  Non

**Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer sa signature et cachet sur tous les plans.**

Dénomination :

Représenté par :  Madame  Monsieur

Nom :  Prénom :

Adresse postale : BP  Commune :  Téléphone :

Adresse électronique : @

### 5. NATURE ET DESTINATION DES TRAVAUX ENVISAGÉS\*

#### Constructions§

- Éléments techniques (pylônes, mats support d'antennes devant recevoir des équipements radioélectriques constitutifs de réseaux de télécommunications ouverts au public ou de réseaux indépendants.
- Ouvrages techniques dont la surface au sol est inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup> et la hauteur inférieure ou égale à 3 m.
- Les édifices à caractères signalétiques, symboliques ou religieux (flèche, minaret, signal, campanile...) dont la hauteur totale est supérieure à 20 mètres.
- Travaux sur une construction existante qui n'ont pas pour effet de changer la destination d'un bâtiment existant, ne nécessitent pas de raccordement à un dispositif d'assainissement et dont la surface au sol est inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup>.

Surface de plancher pour les travaux de construction (en m<sup>2</sup>) :

Terrassements

Volume des affouillements (déblais en m<sup>3</sup>) :

Volume des exhaussements (remblais en m<sup>3</sup>) :

Volume total des affouillements et exhaussements (en m<sup>3</sup>) :

<sup>1</sup> Terrain raccordé aux réseaux d'électricité, de communication et télécommunication, d'alimentation en eau potable et d'eaux usées

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

## 6. ENGAGEMENT DU OU DES DEMANDEURS\*

### 6.1. Engagement du demandeur \$ :

Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans l'un des cas suivants

(cocher le cas qui vous concerne) :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes coindivisaire du terrain en indivision et disposez de l'autorisation des autres coindivisaires ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.
- vous avez qualité pour utiliser le terrain appartenant au domaine privé de la Polynésie française, de la commune ou de l'Etat.

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation et certifie exacts les renseignements fournis.

A

Le

Signature du ou des demandeurs :

### 6.2. Attestation du mandat délivré par le demandeur (s'il y a lieu) :

Je certifie exact avoir donné mandat pour accomplir en mon nom toutes démarches nécessaires en vue de l'obtention de l'autorisation sollicitée.

A

Le

Signature du ou des demandeurs :

**Les demandes sont établies en 2 exemplaires et adressées** par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal ou déposées contre un récépissé de dépôt à la **Direction de la Construction et de l'Aménagement**.

Les données à caractère personnel collectées par la Direction de la Construction et de l'Aménagement, directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion des demandes d'autorisation de travaux immobiliers. Le traitement de ces données est nécessaire pour accéder à votre demande ainsi qu'à l'accomplissement des missions de service public. Les données à renseigner dans le présent formulaire sont à ce titre obligatoires.

Elles sont à destination de la Direction de la Construction et de l'Aménagement ainsi que, des entités ou services de l'administration ayant un intérêt à en connaître conformément au code de l'aménagement de la Polynésie française et seront conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités du traitement ou dans le respect des prescriptions légales.

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer aux adresses suivantes, en justifiant de votre identité : la Direction de la Construction et de l'Aménagement de la Polynésie française B.P.866 Papeete, [direction.sau@urbanisme.gov.pf](mailto:direction.sau@urbanisme.gov.pf).

Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus.

Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPD) aux adresses suivantes : DPO Service de l'informatique BP 4574 98713 PAPEETE - [dpo@informatiaue.gov.pf](mailto:dpo@informatiaue.gov.pf)

\* Champs obligatoires

\$ Choix unique obligatoire

## ANNEXE 2. LISTING DES PIÈCES A JOINDRE

### 1. Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièces	
<input type="checkbox"/> DT01. Formulaire type complété, daté et signé	
<input type="checkbox"/> DT02. Plan de situation permettant de connaître la situation du terrain à l'intérieur de la commune	
<b>Pour les déclarations de travaux → projet architectural comprenant :</b>	
<input type="checkbox"/> DT03. Plan de masse coté établi à une échelle comprise entre 1/100 <sup>e</sup> et 1/500 <sup>e</sup> faisant apparaître l'implantation de l'ouvrage vis-à-vis des limites de propriété	
<input type="checkbox"/> DT04. Représentation de l'aspect extérieur de la construction (vue des façades)	
<input type="checkbox"/> DT05. Coupe de l'ouvrage réalisée en son point le plus haut	
<input type="checkbox"/> DT06. Notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment (si concerné)	
<b>Pour les déclarations d'aménager → projet architectural comprenant :</b>	
<input type="checkbox"/> DT07. Note descriptive du projet d'aménagement (déclaration préalable d'aménager) comprenant : - Présentation de l'état initial du terrain ; - Présentation de l'aménagement projeté (volume et localisation des déblais et/ou remblais)	
<input type="checkbox"/> DT08. Plan de l'état initial du terrain à aménager et de ses abords faisant apparaître le relief, les constructions et les plantations existantes, les équipements et ouvrages publics ou privés qui desservent le terrain, ainsi que, dans le cas où la demande ne concerne pas la totalité de l'unité foncière, la partie de celle-ci qui n'est pas incluse dans le projet d'aménagement. L'échelle du plan est adaptée pour une bonne appréciation du site ;	
<input type="checkbox"/> DT09. Plan de masse reprenant les éléments du plan initial et faisant apparaître l'organisation et la composition d'ensemble du projet (ainsi que les plantations à conserver ou à créer). Les zones d'exhaussement et d'affouillement sont indiquées en précisant les volumes mis en jeu. L'échelle du plan est adaptée pour une bonne compréhension du projet ;	
<input type="checkbox"/> DT10. Coupes faisant apparaître la situation du projet dans le profil du terrain naturel. Ces coupes sont reportées sur le plan de l'état initial et sur le plan de masse ;	

### 2. Pièces à joindre en fonction de la nature ou de la situation du projet

<b>Lorsque le terrain concerné par le projet est bordé par un domaine public (routier, fluvial et/ou maritime) :</b>	
<input type="checkbox"/> DT11. Délimitation du domaine public (maritime et/ou fluvial bordant le terrain) <sup>(1)</sup> ;	
<input type="checkbox"/> DT12. Alignement de la voie ou des voies publiques bordant le terrain d'assiette <sup>(2)</sup> ;	
<input type="checkbox"/> DT13. Récépissé du dépôt de la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public lorsque le projet de construction porte sur une dépendance du domaine public <sup>(3)</sup> .	
<b>Lorsque le terrain concerné par le projet, est inclus dans un lotissement :</b>	
<input type="checkbox"/> DT14. Règlement de construction du lotissement	
<input type="checkbox"/> DT15. Avis du lotisseur, de l'association syndicale du lotissement ou de l'architecte conseil lorsque le règlement de construction le prévoit.	
<b>Dans le cas des pylônes et des mâts support d'antennes :</b>	
<input type="checkbox"/> DT16. Arrêté attribuant la qualité d'opérateur du candidat et autorisant ce dernier à établir et exploiter un réseau ouvert au public ;	
<input type="checkbox"/> DT17. Arrêté attribuant l'autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour exploiter un réseau ouvert au public ;	
<input type="checkbox"/> DT18. ou l'arrêté portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau radioélectrique indépendant et assignation de fréquences.	
<input type="checkbox"/> DT19. Autorisation d'abattage d'arbres le cas échéant	

<sup>1.</sup> Ce document est à retirer auprès de la Direction de l'Équipement (DEQ) ou dans l'une de ses antennes.

<sup>2.</sup> Ce document est à retirer auprès de la DEQ ou dans l'une de ses antennes lorsque la voie est à gestion du pays, et auprès du service technique de votre commune lorsque la voie est à gestion communale.

<sup>3.</sup> Ce document est à retirer auprès du service administratif ou de l'affectataire gestionnaire concerné.